

Etaient présents : Christian CHOLEY – ~~Pascal MARCHAL~~ – Michel MARTIN – Pierre LAUVRAY – Éric JEANMOUGIN – ~~Sébastien CITERLÉ~~ – Sébastien GASCARD – Cédric HINSCHBERGER – ~~Danielle CAMPO~~ – François MACLOT – Amélie MALMONTÉ – ~~Stéphane BUSSARD~~ – Christine MÉGLY – ~~Christian JEANDEMETZ~~

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Excusés : Pascal MARCHAL excusé avec Pierre LAUVRAY – Sébastien CITERLÉ absent – Danielle CAMPO excusée – Stéphane BUSSARD absent – Christian JEANDEMETZ absent

Mme Amélie MALMONTÉ est désignée secrétaire de séance.

N° 12/2024/3.5 : Implantation d'un relais de téléphonie mobile

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la société ATC American Tower Construction basée à Bagneux pour l'implantation sur le territoire de la commune d'un relais de téléphonie mobile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le terrain situé au Lieu-dit « La Mare » cadastré Section 70 – Parcelle 30 ;
- **AUTORISE** la société à déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en vue de l'édification et de l'exploitation du site ;
- **AUTORISE** toutes études (essais radio, mesures de champs, études de structure et de charge, ...) en vue d'étudier la faisabilité technique d'un projet d'implantation (ou de réaménagement) de station radioélectrique ;
- **AUTORISE** les demandes, en qualité de mandataire, auprès du Centre des Impôts afin d'obtenir les extraits de matrices cadastrales nécessaires et suffisants pour constituer les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ;
- **PRÉCISE** que le montant du loyer annuel est de 3.000 € pour une durée de 12 ans renégociable après cette période, avec 1 500 € de droit d'entrée (versé à la signature de la convention) ;
- **PRÉCISE** que la commune de Luppy n'engagera aucun frais pour cette affaire.

Résultat du vote : unanimité